

# DUATHLON DES MANDARINES

## REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Le Duathlon des Mandarines est organisé par le Mistral Triath'Club Orange avec le concours de la Ville d'Orange, de la BA115, de la Ligue Régionale Provence Alpes de Triathlon.

Toute inscription à cette manifestation implique d'avoir pris connaissance et accepté le règlement de l'épreuve ci-dessous et le règlement de la FFTri.

### **Art.1 :**

L'important c'est de participer, et de finir sa course, en respectant les autres concurrents, le corps arbitral et les bénévoles qui permettent la mise en place de cette manifestation.

### **Art. 2 : Inscription**

Les inscriptions sont limitées à 250 places. La date limite de retour du dossier d'inscription est fixée au plus tard **le 4 Avril 2018**. Il n'y aura aucune inscription sur place.

Aucune inscription ne sera acceptée si elle n'est pas complète.

Aucun remboursement ne sera possible, pour quelque motif que ce soit. En cas de désistement les droits d'inscription resteront acquis par l'organisation.

L'épreuve mini-poussin est exclusivement réservée aux enfants né(e)s en 2011, 2012

L'épreuve 6/9ans est ouverte aux enfants né(e)s en 2009, 2010,2011 et 2012

L'épreuve 8/11ans est ouverte aux enfants né(e)s en 2007 2008 2009 et 2010

L'épreuve 10/13ans est ouverte aux enfants né(e)s en 2005, 2006, 2007 et 2008.

L'épreuve 12/19ans est ouverte aux enfants né(e)s en 2006,2005, 2004, 2003, 2002, 2001, 2000, et 1999.

### **Art. 3 : Retrait des dossards**

Le retrait des dossards se fera entre 11h00 et 13h00.

Lors de la remise du dossard, les enfants doivent émarger sur la feuille d'émargement en présentant une pièce d'identité.

Les athlètes non licenciés FFTri ou UNSS devront s'acquitter d'un PASS Compétition (2€) à remplir lors du retrait du dossard, fournir un certificat médical, et présenter l'autorisation parentale pour participer à la manifestation.

Il sera remis à chaque concurrent 2 dossards (un devant et un derrière), un autocollant (vélo).

### **Art. 4 : Réglementation et Briefing d'avant course**

Tous les concurrents s'engagent à respecter la réglementation sportive de la FFTri et les instructions données lors du briefing d'avant course par l'organisateur et l'arbitre principal.

### **Art. 5 : Parcours et Aire de transition**

Le vélo sera déposé dans un parc à vélo (aire de transition) avant la course et après la CAP.

Dans le parc à vélo, il est interdit de monter sur le vélo, il faut le pousser jusqu'à la sortie en franchissant la ligne de « pied à terre ».

En vélo, le casque à coque rigide est obligatoire.

Il est interdit de faire les parcours torse nu.

Il n'est pas autorisé de se faire aider, toute la course se déroule sans aide extérieure.

Le dossard doit être visible derrière sur la partie vélo et devant sur la partie course à pied (l'utilisation d'une ceinture porte dossard est autorisée).

Le parc à vélo est surveillé à compter de l'ouverture de celui-ci, et 30min après l'arrivée du dernier concurrent de la dernière épreuve.

## DUATHLON DES MANDARINES

Seuls les concurrents, les arbitres et les organisateurs peuvent pénétrer dans le parc à vélo.  
Les athlètes sont responsables de la comptabilisation du nombre de tours à effectuer.

### **Art. 6 : Modification/Annulation**

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours si les circonstances l'y contraignent.  
En cas d'annulation, une réduction nominative de 50% sera appliquée pour la prochaine édition du Duathlon des Mandarines.

### **Art. 7 : Assurance/Responsabilité**

Les concurrents sont couverts par l'assurance de la FFTri.  
L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accidents, de perte et/ou de vol de matériel.

### **Art. 8 : Sécurité**

La sécurité sur les parcours est assurée par des signaleurs et les secours sont sous la responsabilité d'un organisme agréé.

### **Art. 9 : Droit à l'image**

La signature du bulletin d'inscription autorise le Mistral Triath'Club Orange à utiliser toutes vidéos/photos prises durant l'épreuve à des fins de promotion de cette manifestation.